

2023-2683

2023-11-29

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant les pyréthrinés et les préparations commerciales connexes, RVD2023-06. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 2/9/2024, conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-06. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

2023-2683
2023-11-29

Blaze Pro Vaporisateur contre les insectes rampants

Insecticide

De contact et résiduel

Pour les fentes, fissures et les crevasses et d'autres applications locales

Pour Utilisation Intérieur et Extérieur

Domestique

Tue au contact et par effet résiduel 24/7

A utiliser pour traiter 15 insectes rampants et volants différent

Pour usage intérieur dans les bâtiments et pour usage extérieur sur la surface externe des bâtiments et sur les vérandas, les patios et les terrasses pour tuer les fourmis, les antrènes des tapis, les blattes, les grillons, les perce oreilles, les diplopodes, les cloportes communs, les araignées, les lépismes argentés, les puces, les tiques américaines du chien et les tiques sanguines, les mouches domestiques et les pollénies du lombric

Action Rapide

PRINCIPE ACTIFS :

Pyréthrine.....	0,050%
N-octyl bicycloheptène dicarboximide....	0,250%
Perméthrine.....	0,200%

No. D'HOM. 31561 LOI P.A.

CONTENU NET : ___ g

ATTENTION



RISQUE D'EXPLOSION

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Novella Brands Inc.
120 Midair Court
Brampton, ON
L6T 5V1
1-905-790-0636

2023-2683
2023-11-29

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS: En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: L'exposition de la peau peut provoquer des sensations transitoires (picotement, brûlure, démangeaison, engourdissement). Les autres symptômes d'exposition peuvent comprendre des effets respiratoires (comme la toux, l'irritation des voies respiratoires ou l'essoufflement), des nausées, des céphalées ou des étourdissements. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE: TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif si avalé, respiré ou absorbé par l'épiderme. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. **NE PAS** utiliser dans les endroits où l'on nourrit les animaux. Peut causer une irritation de la peau ou des yeux. Contenant sous pression. **NE PAS** placer dans l'eau chaude, près des radiateurs, des fours ou autres sources de chaleur, ni conserver à des températures dépassant 50°C.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES : Toxique pour les oiseaux. Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer ce produit à proximité de plantes en fleurs. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer qu'en soirée, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Toxique pour les arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire le plus possible l'exposition des zones non ciblées.

MODE D'EMPLOI:

BIEN MÉLANGER AVANT L'EMPLOI. Faire l'essai du produit sur une petite zone peu visible pour vérifier que le produit ne décolore pas ou ne tache pas les surfaces avant de procéder au traitement d'une zone entière. Tenir la canette à environ 30 cm de la surface à traiter et pulvériser légèrement. Pendant le traitement, recouvrir les aquariums. Dans la zone d'application, pour

améliorer l'efficacité du produit, appliquer celui-ci directement sur l'organisme nuisible ciblé, dans la mesure du possible. Observer de bonnes pratiques sanitaires pour prévenir la ré infestation.

LIMITATIONS D'UTILISATION POUR TOUTES LES UTILISATIONS

- Utilisation à l'extérieur : **NE PAS** appliquer dans des zones de culture d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale (p. ex. légumes, fruits, fines herbes). **NE PAS** appliquer sur un plan d'eau. **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales.
- **NE PAS** contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
- **NE PAS** appliquer ce produit sur des surfaces susceptibles d'entrer en contact avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Recouvrir tous les aliments exposés qui sont destinés aux humains et aux animaux ou les sortir du site à traiter. Recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation des aliments destinés aux humains et aux animaux, ou les laver à fond après le traitement. Jeter tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale ayant été contaminé par la solution pulvérisée.
- **NE PAS** appliquer ce produit si des personnes, des animaux de compagnie, ou des animaux d'élevage sont présents.
- **NE PAS** permettre aux personnes, aux animaux de compagnie ou aux animaux d'élevage de pénétrer dans les sites traités avant que le produit pulvérisé n'ait séché.
- **NE PAS** laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées.
- **NE PAS** appliquer sur des personnes, des animaux de compagnie, des animaux d'élevage ou des sources d'électricité.
- **NE PAS** appliquer sur les meubles, les matelas, le linge de maison, la literie des animaux de compagnie, les jouets ou les vêtements.
- **NE PAS** appliquer au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés (p. ex. à l'intérieur dans les greniers, vides sanitaires, petites salles de rangement, placards; et à l'extérieur sur les avant-toits, soffites).
- Également, pour l'utilisation à l'intérieur : Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les fenêtres et les portes, ou encore utiliser des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air.
- Utilisation à l'extérieur sur les surfaces externes des bâtiments et des structures indiquées: **NE PAS** traiter le sol, les surfaces gazonnées ou d'autres formes de végétation à proximité du site de traitement.

POUR USAGE INTÉRIEUR DANS LES BÂTIMENTS ET POUR USAGE EXTÉRIEUR SUR LES SURFACES EXTERNES DES BÂTIMENTS ET SUR LES VÉRANDAS, LES PATIOS ET LES TERRASSES

COMMENT APPLIQUER LE PRODUIT :

NE PAS APPLIQUER COMME TRAITEMENT DE L'AIR AMBIANT, TRAITEMENT DE PÉRIMÈTRE OU TRAITEMENT GÉNÉRALISÉ. Appliquer uniquement dans le cadre d'un traitement des fissures et des crevasses l'intérieur ou d'un traitement localisé à l'intérieur ou à l'extérieur. Un traitement des fissures et des crevasses consiste à appliquer le produit directement dans des ouvertures étroites à la surface du bâtiment. Il ne comprend pas le traitement des

surfaces exposées. Les ouvertures étroites se trouvent généralement à l'emplacement des joints de dilatation, aux points d'entrée des services publics et le long des plinthes et des moulures. Un traitement localisé s'agit de l'application localisée du produit sur une superficie de moins de 0,2 mètre carré. Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher et la surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10 % de la superficie totale d'une pièce (à l'intérieur) ou de la superficie totale traitée (à l'extérieur).

USAGE INTÉRIEUR

Pour tuer les fourmis, les anthrènes des tapis, les blattes, les grillons, les perce-oreilles, les diplopodes, les cloportes communs, les araignées, les lépismes argentés: Traiter les fissures et les crevasses dans les murs; le long des plinthes et derrière celles-ci; autour des conduites et des réservoirs d'eau; les murs derrière et les planchers sous les électroménagers (p. ex. réfrigérateurs et cuisinières) et les meubles (p. ex. les tablettes, les tiroirs, les armoires et les unités de rangement); autour des éviers, des drains et des tuyaux; autour des parois intérieures des fondations; autour des poubelles; des zones localisées de planchers et de couvre-planchers; et les points d'entrée (p. ex. autour des fenêtres et des portes). **NE PAS** dépasser 18.0 g par m² (7 secondes par m²). Le traitement peut être répété après 7 jours seulement si l'infestation persiste ou réapparaît.

Pour tuer les puces, les tiques américaines du chien, et les tiques sanguines: NE PAS appliquer sur la literie des animaux de compagnie, les meubles, les matelas, le linge de maison, les jouets ou les vêtements. Appliquer sur les fissures et les crevasses dans les murs; le long des plinthes et derrière celles-ci; sur les cadres de fenêtre et de porte; et des zones localisées de planchers et de couvre-planchers. **NE PAS** dépasser 18.0 g par m² (7 secondes par m²). Le traitement peut être répété après 7 jours seulement si l'infestation persiste ou réapparaît. **NE PAS PULVÉRISER CE PRODUIT SUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE.** Traiter les animaux de compagnie seulement avec des produits qui sont homologués pour applications sur le type d'animal de compagnie en question. Pour supprimer efficacement les puces et les tiques à l'intérieur, nettoyer tout endroit utilisé par l'animal de compagnie. Cela comprend le nettoyage à l'aspirateur des planchers, des tapis et des meubles (jeter le sac de l'aspirateur après l'emploi) et le lavage de la literie, des lieux où habite l'animal, ainsi que des lieux adjacents.

USAGE EXTÉRIEUR

Pour tuer les fourmis, les blattes, les grillons, les perce-oreilles, les diplopodes, les cloportes communs, les araignées, les puces du chien et du chat, les tiques américaines du chien et les tiques sanguines, les mouches domestiques et les pollénies du lombric: Pour utilisation uniquement dans le cadre d'un traitement localisé sur les surfaces externes des bâtiments, les bacs à ordures et sur les vérandas, les patios et les terrasses. Appliquer comme un traitement localisé sur les surfaces des fondations, autour des appareils d'éclairage et aux endroits par lesquels les organismes nuisibles indiqués peuvent pénétrer (p. ex. moustiquaires, portes, cadres de fenêtre). Ce produit peut être appliqué sur les bacs à ordures et des zones localisées des patios, des vérandas et des terrasses. Les mouches domestiques et les pollénies du lombric seront éliminées lorsqu'elles se poseront et qu'elles ramperont sur les surfaces

2023-2683
2023-11-29

traitées. **NE PAS** dépasser 18.0 g par m² (7 secondes par m²). Le traitement peut être répété après 14 jours seulement si l'infestation persiste ou réapparaît.

ENTREPOSAGE

NE PAS entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION: Lorsque le contenant est vide, appuyer sur le bouton vaporisateur pour éliminer le gaz sous pression et jeter le contenant dans les ordures ménagères. **NE PAS** percer ni jeter au feu. **NE PAS** réutiliser les contenants vides. Jeter avec les ordures ménagères. Les produits inutilisés ou utilisés en partie doivent être apportés à une décharge de déchets dangereux provinciale ou municipale.